

sur les délits financiers graves et les infractions à la réglementation, entre les organismes de répression et les autorités réglementaires, dans le respect de nos systèmes juridiques nationaux. Nous entendons poursuivre notre dialogue afin de faire le point sur les progrès réalisés et les évolutions dans ce domaine.

16. Enfin, la mondialisation crée de nouveaux défis dans le domaine de la fiscalité. Le développement de « niches » fiscales destinées à attirer des activités financières ou géographiquement mobiles peut produire une concurrence fiscale néfaste entre les États, en entraînant un risque de distorsion des échanges et des investissements et, à terme, d'effritement des assiettes fiscales nationales. Nous encourageons vivement l'OCDE à poursuivre avec détermination ses travaux dans ce domaine, en vue de mettre en place un cadre multilatéral, dans lequel les pays pourront agir individuellement et collectivement, afin de limiter la portée de ces pratiques. Nous suivrons attentivement les travaux de l'OCDE, qui doit présenter un rapport d'ici 1998. Nous suivrons tout aussi attentivement l'évolution des travaux de l'OCDE sur la question importante des prix de transfert, et nous nous réjouissons des avancées significatives déjà réalisées dans ce domaine.

17. Afin de relever les défis posés par les répercussions économiques et budgétaires du vieillissement des populations, nous réaffirmons notre engagement à garantir la viabilité à long terme de nos systèmes de sécurité sociale.

II. Favoriser une croissance forte et profitable à tous des échanges et des investissements

18. Le développement des échanges et des investissements a permis un accroissement considérable de la richesse et de la prospérité dans le monde. Il devrait continuer à jouer ce rôle. Toutefois, la croissance des échanges et des investissements ne sera durable et donc véritablement profitable à tous que si elle s'inscrit dans un cadre solide de règles multilatérales.

19. Nous attachons une grande importance à la conclusion, dans le cadre de l'OCDE, d'un accord multilatéral sur l'investissement prévoyant un haut niveau de protection et de libéralisation des investissements ainsi qu'un mécanisme efficace de règlement des différends. Nous souhaitons que ces négociations aient abouti d'ici juin 1997.

20. Nous considérons comme essentielle l'existence d'un système multilatéral efficace, dynamique, respecté et ouvert. Nous réaffirmons le rôle central de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et la primauté des règles multilatérales, qui doivent servir de cadre aux initiatives régionales. Nous réaffirmons notre volonté de renforcer la confiance qu'inspire le système